

# Règlement

Le Prix de Genève est une récompense internationale encourageant l'expérimentation architecturale. Il est initié et soutenu par l'architecte Daniel Grataloup.

## 1. LES OBJECTIFS DU PRIX

Le prix récompense les réalisations, techniques et concepts novateurs dans l'architecture. Il couvre divers types de projets : bâtis, en cours de réalisation, concours, études et techniques de construction.

Le prix valorise l'audace et la créativité des concepteurs contemporains dans différents domaines : architecture, aménagements urbains et paysagers, architecture d'intérieur et scénographie, recherches plastiques et proposition de nouveaux matériaux.

## 2. LES ORGANISATEURS DU PRIX

Un comité d'organisation, composé de l'architecte cantonal-e, du conservateur / conservatrice cantonal-e des monuments, d'un représentant de l'HEPIA ou de la HEAD, est chargé d'organiser le prix à un intervalle régulier de 3 ans.

- Il dispose d'un montant de 30'000 CHF par session pour le prix.
- Il détermine le budget, comprenant les frais d'organisation, du vernissage, de l'exposition et de la publication des résultats.
- Il nomme le jury.
- Il publie l'annonce et le règlement du prix au minimum cinq mois avant la date de remise des documents par les candidats.

## 3. LES CANDIDATS

Le prix est international. Il s'adresse aux architectes, architectes du paysage, ingénieurs étudiants ou professionnels.

Les candidats sont invités à soumettre des projets qui ont été créés, réalisés ou sont en cours de réalisation entre 2014 et 2019, soit 5 ans précédant la date de soumission. Les candidats peuvent également présenter un sujet de pure recherche.

Chaque candidat doit envoyer par courrier électronique le formulaire de candidature (pdf à télécharger sur [www.prixdegeneve.archi](http://www.prixdegeneve.archi)) comprenant plans, coupes, élévations, photos de maquette, dossier photographique, vidéo et un bref dossier explicatif.

La langue du rendu est le français ou l'anglais.

## 4. LE JURY

Le jury est composé de neuf membres au maximum. Les décisions du jury sont prises à la majorité.

### Composition du jury 2019

*Ce jury comprend un(e) suppléant(e).*

Carlotta Daro	Architecte
Francesco Della Casa	Architecte cantonal
Christian Dupraz	Architecte
Leïla el-Wakil	Architecte et historienne de l'art
Daniel Grataloup	Président
Jean-Pierre Greff	Directeur de la HEAD
Julien Grisel	Architecte
Gabriel Guscetti	Ingénieur
Sabine Nemeç-Piguet	Office du patrimoine et des sites
Andreas Ruby	Directeur du Swiss Architecture Museum de Bâle

## 5. PRIX

- 1 premier prix : 30'000 CHF
- 5 nominés, publiés exposés

## 6. EXPOSITION

Le lauréat et les 5 nominés bénéficieront d'un espace d'exposition dans lequel ils pourront présenter des documents complémentaires de leur projet sous une forme libre (maquette, film, photos, etc.).

## 7. PUBLICATION

Les résultats seront publiés dans la revue *Tracés – Bulletin technique de la Suisse Romande*.

## 8. CALENDRIER

Le règlement du prix est publié en **octobre 2018**.

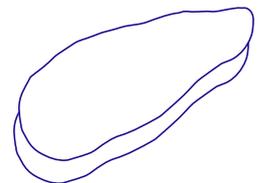
Les candidats doivent envoyer leur dossier **entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juin 2019**.

Les résultats seront annoncés à **l'automne 2019**.

L'exposition des projets suivra l'annonce des résultats.

## 9. ADRESSE

Office du patrimoine et des sites  
Département du territoire  
Rue David-Dufour 1  
Case postale 22  
1211 Genève 8  
ops@etat.ge.ch  
[www.prixdegeneve.archi](http://www.prixdegeneve.archi)



**PRIX DE  
GENÈVE**  
pour l'expérimentation  
architecturale

Donation Daniel Grataloup